



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pauvreté

Question écrite n° 86262

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la pauvreté et l'exclusion affectant les pays de l'Union européenne. Il désire connaître les mesures mises en oeuvre par l'Union européenne afin de mieux lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

Texte de la réponse

L'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a été lancée à Madrid, le 21 janvier 2010, à l'occasion d'une conférence de haut niveau organisée par la Commission européenne et la Présidence espagnole. Cette initiative a pour objectif de sensibiliser davantage les acteurs clés (pouvoirs publics et partenaires sociaux, notamment) et les citoyens européens, aux causes et aux conséquences de la pauvreté en Europe et de les mobiliser afin de lutter contre ce phénomène. En choisissant ce thème, l'UE a non seulement entendu renforcer une prise de conscience, mais aussi renouveler son engagement politique ainsi que celui des États membres dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Dans ce contexte, l'adoption de la stratégie UE 2020 constitue une étape majeure : pour la première fois, un objectif européen chiffré a été fixé, puisque la stratégie se propose de faire sortir au moins 20 millions de personnes du risque de pauvreté et d'exclusion sociale. Pour mémoire, 16 % de la population vit actuellement en-dessous du seuil de pauvreté dans l'UE. Durant le second semestre, la présidence belge a entendu mettre plus particulièrement en exergue trois thèmes : la lutte contre la pauvreté des enfants, l'instauration d'un revenu minimum, la lutte contre la pénurie de logements qui fera l'objet d'une conférence en décembre, avec l'appui de la France. Enfin, de manière plus globale avec la mise en oeuvre de la stratégie UE 2020, l'Union européenne entend soutenir l'innovation et la recherche afin de renforcer le potentiel d'une croissance européenne, durable et riche en emplois.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86262

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 2010, page 8656

Réponse publiée le : 9 novembre 2010, page 12203